

PRÉFECTURE DE LA MAYENNE
BUREAU DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIÈRES

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

PROCEDURE D'ENREGISTREMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public se déroulera sur la commune de Louverné du **mardi 19 novembre 2019 à 9 h au mardi 17 décembre 2019 à 18 h** concernant la demande d'enregistrement présentée par Monsieur le directeur de la société Transports Buffet Père et Fils, dont le siège social est situé Z.A. de la Croix des Landes, rue des Giraumeries à Saint-Berthevin (53940), en vue de l'exploitation d'une plate-forme logistique de stockage de produits combustibles située Z.A. de Beausoleil à Louverné (53950).

Ce projet relève notamment des rubriques n° 1510-2, 1530-2, 1532-2, 2662-2, 2663-1-b et 2663-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé à la mairie de Louverné (53950), sise 2 rue de l'Abbé Angot afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (à titre indicatif : le lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, avec fermeture le vendredi à 17 h, et le samedi de 9 h à 12 h), et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit à Monsieur le préfet de la Mayenne - Bureau des procédures environnementales et foncières - 46, rue Mazagran - CS 91507 - 53015 Laval Cedex, pour être annexées au registre ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, pris par le préfet de la Mayenne, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L 512-7, ou un arrêté préfectoral de refus.